

# ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS DE LA MARQUE DE BATEAU GUYMARINE A CEDER SUITE A LIQUIDATION JUDICIAIRE

## PROCEDURE :

**LJ : SASU FRENCH BOAT MARKET**

**JUGEMENT DE LJ : 11/03/2025**

**MANDATAIRE JUDICIAIRE : SELARL GM**

**CONTACT : Téléphone : 04.92.28.03.94**

**Courriel : [etude@mj-gm.fr](mailto:etude@mj-gm.fr)**



**Vente au visa de l'article L.642-19 du Code de commerce dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SASU FRENCH BOAT MARKET.**

**Le dossier de reprise doit être demandé par mail à l'adresse : [etude@mj-gm.fr](mailto:etude@mj-gm.fr) et sera remis après signature d'un engagement de confidentialité.**

## DESIGNATION DES DROITS INCORPORELS ET CORPORELS A CEDER :

- L'enseigne, le nom commercial,
- La marque de l'union européenne « GUYMARINE » déposée le 10 septembre 2018 et enregistrée le 29 décembre 2018, portant le n°017952889
- L'ameublement, les outillages, les moules, les pièces et produits servant à son exploitation, référencé dans le Procès-verbal d'inventaire dressé par Me Cédric VINCENT, membre de la SARL VINCENT – ROUSSIN, Commissaire de justice, en date du 11 avril 2025 à l'exclusion des éléments revendiqué ou revendicables,
- Le stock comprenant les matières premières, les pièces détachées et les produits finis, et en cours, libres de toute sûreté à l'exclusion des éléments revendiqué ou revendicables,
- Documentation technique

## **CONDITIONS POUR FAIRE OFFRE :**

**DELAI DE REMISE DES OFFRES :** Jusqu'au 16 janvier 2026 à 12 h 00 en l'étude du mandataire judiciaire sis à MOUGINS

**PRIX MINIMUM :** 20.000 euros

### **PIECES A TRANSMETTRE :**

- Attestation bancaire de financement de l'acquisition envisagée,
- Versement d'un chèque de banque de 10% du prix, conservé par la liquidation judiciaire en cas de défaillance de la part de l'acquéreur une fois la vente parfaite.
- Copie de la pièce d'identité de la personne physique acquéreuse ou des dirigeants de la personne morale acquéreuse,
- Extrait d'immatriculation et statuts de la personne morale acquéreuse,
- Attestation d'absence de lien de parenté ou d'alliance avec les dirigeants et associés de la SASU FRENCH BOAT MARKET

L'ensemble des frais, honoraires et droits relatifs aux actes et formalités de cession des actifs est à la charge de l'acquéreur retenu.